# **mecanisme de supervision et suivi conjoint du**

# **programme de pays MALI 2020-2024**

## **Contexte et Justification**

Le Conseil d’Administration du PNUD a approuvé en janvier 2020, un nouveau cycle de Programme de Pays (CPD) pour le Mali pour la période 2020-2024. Dans ce cadre, la mise en œuvre du Programme prévoit un mécanisme de supervision et de suivi conjoint PNUD-Gouvernement comme suit :

## **revue stratégique du programme**

La revue stratégique du Programme a pour mission de veiller au respect des orientations stratégiques du Programme de Pays (CPD). Elle permet d’assurer le suivi des progrès vers la réalisation des résultats stratégiques et l’alignement sur les priorités stratégiques du Mali sur la base d’indicateurs de résultats SMART. Elle fournira les orientations stratégiques au Programme en lien avec la stratégie de développement à long terme du Pays (CREDD) et du UNSDCF et le suivi de la mobilisation de ressources.

Le processus de la revue stratégique est mené par les équipes techniques au niveau du PNUD et au niveau des partenaires nationaux. Il culmine avec l’organisation d’un atelier annuel de présentation et de discussion des résultats du Programme en fin d’année. Cet atelier se déroulera sous la co-présidence du Ministre en charge de la coopération et du développement ou son représentant et le Représentant Résident du PNUD. Assisteront aux travaux de cet atelier les représentants des départements clefs impliqués dans la mise en œuvre du Programme, les responsables du PNUD, des représentants des bénéficiaires et des représentants de la société civile.

Un rapport résumé des résultats sera validé à la suite de cet atelier. Ce rapport alimentera le Rapport Annuel Analytique des Résultats du PNUD (ROAR) et la contribution du PNUD au rapport des résultats de l’UNSDF.

## **reunions des COMITEs DE pilotage de portefeuille**

Les Comités de Pilotage Portefeuille ont pour mission de veiller à la cohérence et les synergies entre les différents projets des portefeuilles afin d’obtenir les résultats de l’effet programme.

Le Comité de pilotage Portefeuille a pour rôle :

1. Valider les orientations du portefeuille et son plan de travail annuel

2. Valider le rapport biannuel du portefeuille

3. Faciliter la mise en œuvre des solutions d’accélération opportunes;

4. Fournir des conseils et convenir des mesures possibles pour gérer les risques

5. Faire le suivi de la mobilisation de ressources pour les projets du portefeuille

6. S’assurer de la mise en œuvre des recommandations stratégiques formulées

Les comités de pilotage portefeuille du CPD 2020-2024, sont organisés comme suit :

1. Comité de pilotage portefeuille Prévention de conflits et Erat de Droit
2. Comité de pilotage portefeuille Gouvernance Politique Inclusive
3. Comité de pilotage portefeuille Résilience et adaptation aux changements climatiques
4. Comité de pilotage portefeuille Environnement et cadre de vie
5. Comité de pilotage portefeuille Croissance Inclusive et Secteur Privé pour les ODD
6. Comité de pilotage portefeuille Financement des ODDs.

Chaque comité de pilotage est co-présidé par le Secrétaire Général du département chef de file du domaine du portefeuille et le Représentant Résident Adjoint du PNUD. Il comprend :

* Les Directeurs nationaux des projets
* Le responsable Genre du Ministère en charge de l’égalité genre,
* Les chefs des clusters au PNUD
* Les coordinateurs nationaux de projet
* Le responsable Genre au Bureau PNUD
* Un représentant des bénéficiaires
* Trois représentants de structures faitières de la société civile dont jeunes et femmes et personnes handicapées
* Un représentant de la société civile impliquée dans la mise en œuvre

Les membres des comités de pilotage portefeuille sont nommés par leurs institutions respectives. Ils se réunissent sur base semestrielle et chaque fois que de besoin.

Les comités de pilotage examinent et valident les rapports semestriels de progrès sur les résultats.

Les travaux des comités de pilotage sont sanctionnés par un procès-verbal où sont consignées les décisions prises.

## **Rapport annuel de projet**

Le rapport annuel est une exigence et doit être produit par la coordination du projet et soumis au PNUD. Il s’agit d’un rapport d’autoévaluation préparé par l’équipe du projet pour refléter le progrès réalisé sur la base du plan de travail annuel du projet et évaluer ses performances et son évolution vers l’atteinte des résultats attendus.

Le format du RAP est flexible, mais il devra inclure les informations suivantes :

* Un contexte dans lequel les activités ont été réalisées ;
* Une analyse des performances du projet pour la période du rapport, y compris les apports réalisés et, dans la mesure du possible, il devra fournir des informations sur le niveau d’atteinte des résultats ;
* Les trois contraintes majeures (au maximum) à l’atteinte des résultats ;
* Le niveau d’exécution du budget ; les leçons apprises ;
* Une analyse des risques;
* Les recommandations claires pour l’orientation future afin de régler les problèmes majeurs qui empêchent une bonne mise en œuvre du projet ;
* Le plan de travail annuel de l’année sous revue.

## **Rapport final de projet**

Au cours des trois derniers mois de mise en œuvre du projet, l’unité de mise en œuvre préparera le rapport final du projet. Ce rapport détallé synthétisera toutes les activités, résultats et rendements du projet, les leçons apprises, les objectifs atteints/non atteints, la justification des écarts, les structures et systèmes de mise en œuvre, etc. Le rapport recommandera aussi des actions à mener pour assurer la pérennisation et la réplication des activités du projet.

Ce rapport sera soumis au **Comité de Pilotage pour validation** avant sa remise officielle aux autorités nationales, au PNUD et au(x) donateur(s). Il devra être accompagné par toute la production intellectuelle significative tout au long de la vie du projet et qui capitalise les acquis de celui-ci.

## **visites programatiques**

Des missions de terrain seront conduites pour la collecte de données sur l’impact du programme sur la vie des populations. Ces missions seront conjointes incluant des représentants des partenaires nationaux et des représentants du PNUD. Des missions conjointes seront également organisées avec les agences du Systèmes des Nations Unies et d’autres partenaires dans un souci de complémentarité, recherche de synergie et d’efficience. En début d’année, chaque Cluster, élaborera un plan de visites de terrain suivant le canevas en annexe .

## **dispostions particulières en periode de crise**

En période de crise comme celle du Covid-19, certaines des activités de suivi et d’évaluation ne pourront plus être exécutées suivant les méthodes classiques en raison notamment des restrictions de voyages et de mesures de sécurité renforcées dans l’une des zones ou tout le territoire du Pays. Ces activités devront être repensées et le PNUD devra trouver d’autres alternatives pour assurer la continuité de la fonction d’assurance qualité. Ci-dessous, les propositions d’options alternatives en période de crise.

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Activité de suivi  | Responsable  | Périodicité  | Produit (s) | Options en période de crise | Contraintes  |
| Revue annuelle du Programme  | Représentant Adjoint PNUD  | Annuelle  | Rapport de Revue annuelle  | Réunion virtuelle utilisant l’infrastructure numérique mis à disposition par le PNUD | Personnes n’ayant pas accès aux systèmes de téléconférence et internet. Avis sur le rapport à recueillir offline.  |
| Réunions des comités de pilotage portefeuille  | Chefs des Clusters  | Biannuelle | Rapports de résultats portefeuille  | Réunion virtuelle utilisant l’infrastructure numérique mis à disposition par le PNUD | Personnes n’ayant pas accès aux systèmes de téléconférence et internet. Avis sur le rapport à recueillir offline.  |
| Visites programmatiques  | Chefs Clusters | Suivant calendrier  | Rapport de visites programmatique  | Contracter avec des consultants nationaux/Bureaux d’études ou des ONG pour faire les visites et présenter les rapports, utiliser le système de cartographie des interventions (SIG) et les bases de données globales  | Difficulté d’assurer le respect du principe « no harm », qualité réduite du feedback, portée et couverture réduite pour les parties prenantes des projets  |

Annexe : Plan de Suivi sur le terrain

N.B. en période de crise Covid-19, les missions de terrain sont soit suspendues ou sous-traitées à des partenaires

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Projet*  | *Activité(s) objet de suivi*  | *Responsable de mission*  | *Partenaires devant prendre part à la mission* | *Type d’activité (suivi, supervision, coordination)* | *Lieu* | *Coût estimé de la mission en USD* | *Source fin.* | *Moyens logistiques* | *Période de la mission*  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |

Proposition de calendrier de déroulement Juin- Décembre 2020

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| *Activité de Suivi*  | *Mai* | *Juin* | *Juillet*  | *Aout*  | *Septembre*  | *Octobre* | *Novembre* | *Décembre*  | *Observations*  |
| Réunion Comité de Pilotage Portefeuille  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| Visites programmatiques |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |